



VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest

Scotstown (Québec) J0B 3B0

Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434

Courriel: ville.scotstown@hsfqc.ca

AVIS PUBLIC No. 2023-05

Lors de la séance ordinaire du 7 mars 2023, le projet de règlement 511-23 a été déposé et un avis de motion a été donné :

PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

Règlement 511-23 modification de l'article 24 du règlement 505-22

Aux contribuables de la Ville de Scotstown

Le projet de Règlement 511-23 modifiant l'article 24 du règlement 505-22 est déposé;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère, Madame Cathy Roy, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement modifiant l'article 24 du règlement 505-22, règlement relatif à la taxation 2023.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 505-22.

Donné à Scotstown, Québec, ce 14^e jour du mois de mars 2023.

Monique Polard,
Directrice générale